

EUROFINS-CEREP

Société anonyme

Le Bois l'Evêque

86 600 CELLE LEVESCAULT

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

PricewaterhouseCoopers Audit
34, place ViarmeCS 90928
44009 NANTES Cedex 1
SAS au capital de 2 510 460 €
672 006 483 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

EUROFINS-CEREP

Société anonyme
Le Bois l'Evêque,
86 600 CELLE LEVESCAULT

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société EUROFINS-CEREP

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 592.806,26 € euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Nantes et Saint-Herblain, le 29 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Deloitte & Associés

DocuSigned by: <i>Olivier DESTRUEL</i> Signé par : OLIVIER Destruel Heure de signature : 29/04/2020 19:27:13 CEST O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483 C: FR Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION 790600A37FF849DB8B6C00C206B395E6	DocuSigned by: <i>Alexis Levasseur</i> AA3827379F6042A...
--	---

Olivier DESTRUEL

Alexis LEVASSEUR

I – RELEVÉ DES RÉMUNÉRATIONS

versées aux cinq personnes les mieux rémunérées
au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le montant global de ces rémunérations s'est élevé à 592.806,26 €.

Fait à Celle l'Evescault, le 16 avril 2020

Antoine Duthilleul
Directeur Général

II – ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

(Article L. 225-115 4° du Code de Commerce)

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document ci-joint et s'élevant à 592.806,26 € est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Le 16 avril 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT
Olivier Destruel

DELOITTE & ASSOCIES
Alexis LEVASSEUR

Signatures